



PROGRAMME DE MOBILITE ACADEMIQUE

MISSION DE FINALISATION DE THESE OU D'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES

MOBILITÉ DES ENSEIGNANTS ET ÉTUDIANTS CHERCHEURS DES UNIVERSITÉS VERS LES INSTITUTIONS UNIVERSITAIRES, ORGANISMES ET CENTRES DE RECHERCHE AU CAMEROUN ET A L'ÉTRANGER POUR LA FINALISATION DE LA THÈSE OU DE L'HABILITATION A DIRIGER DES RECHERCHES
ANNÉE 2019

Cette fiche doit être remplie par le candidat et transmise impérativement par voie hiérarchique (Recteur/Chef d'Établissement) à Monsieur le **Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur**.

1. Institution/Université d'Attache

2.Établissement d'Attache/Département

--	--

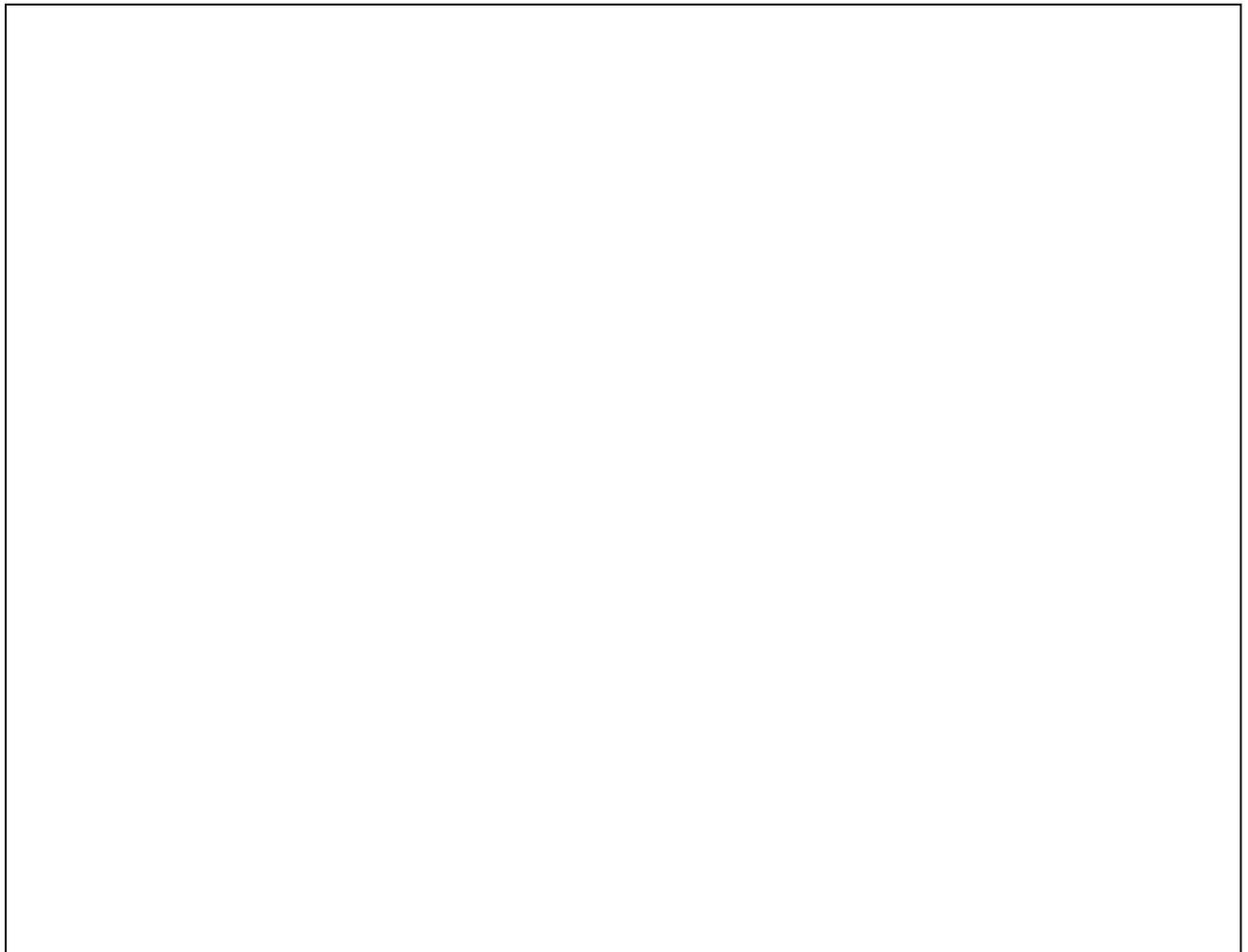
3. Renseignements concernant l'enseignant chercheur ou l'étudiant

Nom(s)et Prénom(s)	
Diplôme le plus élevé, lieu et date d'obtention	
Date de recrutement	
Poste de responsabilité occupé	
Grade (ATER, ASS, CC, MC, Pr)	
Téléphone/Télocopieur	
Adresse postale personnelle	
Adresse électronique	

4. Renseignements concernant le séjour de recherche (Recherche à l'étranger)

4.1 Lieu envisagé de la recherche :

4.2 Description du projet de recherche (*Problématique, État de l'article avec bibliographie, Objectifs visés, Impact Attendu, Rapport d'avancement accompagné des tirés à part des travaux / Publications, Date probable de soutenance, Rapport du Directeur de Recherche. Utilisez des feuilles supplémentaires*)



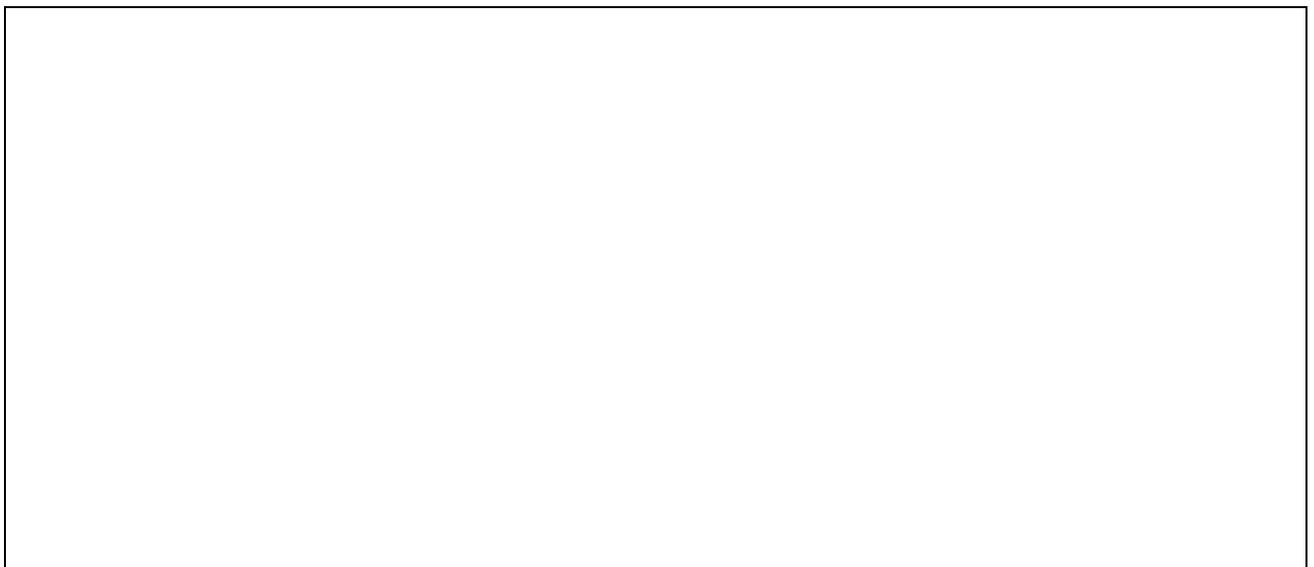
4.3. Lien avec la Stratégie Nationale de Développement

4.4 Domaine de recherche

5. Date prévue de la mission

6. Avis motivé du Directeur du Laboratoire, du Centre ou du Département d'accueil (joindre l'engagement formel d'acceptation et préciser le programme de travail)

7. Avis motivé du Chef de Département d'origine



Date, Signature et Cachet

Classement de cette demande par rapport aux priorités du Département

8. Avis motivé du Chef d'Établissement d'origine

Date, Signature et Cachet

Classement de cette demande par rapport aux priorités de l'Etablissement

9. Avis motivé du Vice-Recteur chargée de la Recherche, de la Coopération et des Relations avec le Monde des Entreprises de l'Université d'origine

Date, Signature et Cachet

Adresse de retour

Ministère de l'Enseignement Supérieur
Conseiller Technique N° 1
Programme de Mobilité Académique
Boîte Postale 1739 – Yaoundé - Cameroun
Téléphone : (237) 22229874

Date limite de réception:

03 juin 2019

Après l'exécution de la mission, un rapport doit impérativement être fourni au Ministère de l'Enseignement Supérieur signé du Directeur accueillant (Laboratoire, Centre).

Les intéressés sont invités à consulter régulièrement le site Internet du MINESUP pour se tenir informés des actions menées en faveur de la mobilité académique. www.minesup.gov.cm

Le document est aussi téléchargeable aux adresses : www.minesup.gov.cm

Constitution du dossier

- une demande adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Enseignement Supérieur
- **une lettre d'invitation de l'Institut, du Centre de recherche ou de l'Université d'accueil (pour une/des mission (s) de recherche à l'étranger)**
- une lettre de recommandation du Directeur de Mémoire ou de Thèse (pour une /des recherche (s) sur le territoire national) ;
- Etat d'avancement des travaux signé par l'encadreur.

Conditions à remplir pour le paiement

Pour les candidats retenus et ayant sollicité une mission de recherche à l'étranger, cette allocation leur sera payée au retour de la mission. Toutefois, le bénéficiaire présentera:

- une fiche signée de son Chef d'Etablissement, précisant les modalités de son remplacement pendant son absence ;
- une lettre d'invitation de son Institution d'accueil pour des recherches hors du territoire national
- une photocopie des pages de passeport (pages de visas entrée et sortie)
- l'ordre de mission dûment signé par le Chef de son institution d'origine et par l'établissement d'accueil ;
- une souche de son billet d'avion
- une copie du rapport de mission le MINESUP ;
- Une copie, si possible, des travaux scientifiques réalisés (mémoire, thèse, publications, etc.).

Pour la recherche menée à l'interne, le bénéficiaire se munira de toutes les pièces justificatives relatives à l'avancement des travaux et à son appartenance à une institution universitaire.